

**ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES
SAISON 21****Doc Adh. – EL Me S20
version 1**

Page 1/1

**ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES
Sur 5 mois (du 7 novembre 2018 au 27 mars 2019)**

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

1- Objet

Il est proposé des **paniers de légumes produits selon le cahier des charge de l'agriculture biologique (AB) et certifiés** au prix de : **12 € pour un panier hebdomadaire**

produits par deux producteurs : Thierry Hinry, et Arnaud Guérillon.

- **Thierry Hinry**, à la ferme La Cossonnière sur la commune de Servon s/ Vilaine, produit des légumes de plein champ, des légumes sous serre et des petits fruits ; il s'engage sur une valeur moyenne du panier de 9 euros
- **Arnaud Guérillon**, à la ferme de Montbouvon sur la commune de La Bouëxière, produit essentiellement des légumes de plein champ ; il s'engage sur une valeur moyenne du panier de 3 euros.

2- Termes du contrat

L'AMAPien(ne) qui souscrit à ce contrat **doit être adhérent à l'association AMAPopote 10 € / année civile / foyer** Conformément à la Charte des AMAP, l'AMAPien(ne) doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au trésorier d'AMAPopote au moment de l'engagement avec le présent contrat ; pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un(e) à l'ordre de « **Thierry HINRY** ».

l'autre à l'ordre de « **Arnaud GUERILLON** ».

Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par chaque producteur.

Vous vous engagez à venir chercher votre panier de légumes pendant les 19 semaines chaque mercredi à la Maison de Quartier FRANCISCO FERRER 40 rue Montaigne à RENNES, de 18h30 à 19h30 pour les dates ci-dessous :

~~31/10~~ - 7/11 - 14/11 - 21/11 - 28/11 - 5/12 - 12/12 - 19/12 - ~~26/12~~ - ~~2/01~~ - 9/01 - 16/01 - 23/01 - 30/01 - 6/02 - 13/02 - 20/02 - 27/02 - 6/03 - 13/03 - 20/03 - 27/03

En cas d'indisponibilité, l'AMAPien(ne) doit s'arranger avec un proche ou un autre AMAPien(ne) (contact possible par le biais d'AMAPopote). Dans le cas où le panier de légumes n'est pas récupéré, il est donné à l'épicerie sociale Ty Blosne.

Il n'est prévu ni suspension de contrat, ni transfert des quantités, ni remboursement.

L'AMAPien(ne) s'engage à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.). De ce fait, la quantité peut varier durant la saison. La composition du panier peut également varier durant la saison, voire éventuellement entre le début et la fin d'une distribution.

L'engagement est pris pour la saison. Une résiliation en cours de saison n'est possible que sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement intérieur et après étude par les membres du CA.

Distribution :

L'Amapien(ne) s'engage à assurer sa présence lors de 1 distribution (1h ou 2x30min) sur la période, la moitié du temps à chaque distribution. (voir planning lors de l'inscription) :

Dates et heures retenues : le deh..... à h ... et le deh..... à h

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

Les Producteurs :

Thierry Hinry
Fait le/...../.....
Signature

Arnaud Guérillon
Fait le/...../.....
Signature

L'AMAPien(ne) :

M.....
.....
Fait le/...../.....

Signature (1) :

Je souhaite:

1 panier : 228 € répartis comme suit :
171 € à l'ordre de T. Hinry
57 € à l'ordre de A. Guérillon

2 paniers 456 € répartis comme suit :
342 € à l'ordre de T Hinry
114 € à l'ordre de A Guérillon